

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du lundi 31 mars 2021

N° de délibération : 2021-20-CS	
CADRE :	Ressources Humaines
OBJET :	Création d'un emploi de chef de projet très haut débit et actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. François BONNEAU			X	
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT		X		Pouvoir donné à Mme Séverine CAILLE
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Quinze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-sept droits de vote sur quarante-huit (77,1 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu les statuts de Charente Numérique ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'un agent mis à disposition par le Département de la Charente a en charge toutes les actions transversales liées à la vie du réseau FTTH (suivi et négociations des contrats avec les opérateurs tiers (Orange, Enedis), travaux de mutualisation et d'enfouissement...) et des réseaux complémentaires hertziens (wifi, TD-LTE, téléphonie mobile) ;

Considérant qu'il convient de pallier aux absences temporaires de cet agent mais également de renforcer le pôle technique de Charente Numérique pour assurer la coordination et le suivi des travaux du programme d'aménagement numérique FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) ;

Considérant qu'il vous est proposé de créer un poste de Chef de projet très haut débit conformément au tableau ci-après :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Chef de projet très haut débit (emploi permanent)	A	Ingénieur, Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal	Juillet 2021	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> - suivi de l'avancement des marchés de travaux FTTH et coordination avec le délégataire de la SPL, - suivi des raccordements effectués par les OCEN et la SPL NATHD ; - Coordination des opérations et retour d'informations auprès des partenaires (EPCI, communes...), - conventionnement avec les syndicats d'immeuble, - suivi de la qualité des réseaux existants et suivi des réclamations portées à la connaissance de Charente Numérique ; - en lien avec le responsable du Pôle vie du réseau : suivi des chantiers de mutualisation d'infrastructures (Enedis, Orange, Syndicats des eaux, Département...), suivi des commandes passées par les titulaires des marchés dans le cadre des contrats OWF et ENEDIS, suivi des réseaux hertziens (wifi, TD-LTE et téléphonie mobile).

L'emploi de Chef de projet très haut débit sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A (filière technique : ingénieur ou ingénieur principal ou filière administrative : attaché ou attaché principal) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou d'une expérience professionnelle dans le secteur des télécommunications.

DECIDE :

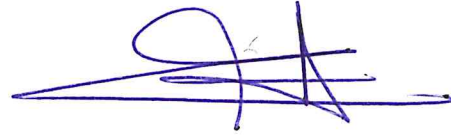
- **de créer un (1) poste de chef de projet très haut débit sur la base des éléments d'information visés dans le présent rapport ;**
- **d'approuver les modalités et les conditions de recrutement visés dans le présent rapport pour l'emploi de Chef de projet très haut débit ;**
- **d'inscrire au budget 2021 les dépenses correspondantes ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes dans le cadre de ce recrutement.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. François BONNEAU				X
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. Michel ANDRIEUX				X
M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT (pouvoir donné à Mme Séverine CAILLE)	X			
M. Eric COUVIDAT (Suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs François BONNEAU, Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN et Michel ANDRIEUX sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2021-20-CS**Comité syndical du 31 mars 2021****Année 2021 : tableau des emplois permanents**

Emplois permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs pourvus	Temps de travail
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur en Chef (contrat du 13 janvier 2020 au 12 janvier 2023)	A+	1	Temps complet
Chef de projet	Attaché territorial (contrat du 1 ^{er} juin 2020 au 31 mai 2023)	A	1	Temps complet
Chef de projet	Ingénieur, Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal	A	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique (titulaire)	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise (titulaire)	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Technicien territorial (contrat du 11 janvier 2021 au 10 janvier 2024)	B	1	Temps complet
Agent de gestion administrative	Adjoint administratif (stagiaire)	C	1	Temps complet

Année 2021 : tableau des emplois non permanents

Emplois non permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs pourvus	Temps de travail
Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité)	Rédacteur territorial	B	0	Temps complet